



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Le Médiateur des relations commerciales agricoles

Communiqué de presse

L'UNELL et le groupe Lactalis trouvent un accord sur la prise en compte des coûts de production dans la formule de prix du lait

L'Union Nationale des Eleveurs Livreurs Lactalis (UNELL) et le groupe Lactalis ont fait appel au Médiateur des relations commerciales agricoles pour déterminer les modalités de prise en compte des coûts de production dans la formule de prix de l'accord-cadre, en application de la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » (loi Egalim).

Cet accord, qui concerne près de 4 000 producteurs, regroupés en neuf organisations de producteurs (OP), est l'un des tout premiers à intégrer un niveau de coût de production de façon explicite dans la formule de calcul du prix du lait.

Le coût de production sera réévalué, chaque année, avant le début des négociations commerciales annuelles, à partir d'un ensemble d'indicateurs nationaux dont ceux publiés par le CNIEL.

Le Médiateur des relations commerciales agricoles se félicite que cet accord apporte de la transparence sur le prix d'achat du lait payé aux producteurs et souhaite que la grande distribution le prenne en compte lors des négociations commerciales.

Le 11 septembre 2019

Contact presse : Janine Kalifa (01.49.55.55.15)

